



RCS : FREJUS

Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00348

Numéro SIREN : 510 668 015

Nom ou dénomination : A.J.J.M

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2015 sous le numéro de dépôt 5874



**CABINET IMBALZANO**  
S A S S O C I É S

**Experts Comptables diplômés d'État**  
**Commissaires aux Comptes :**

Maurice IMBALZANO  
Tatiana ADAMOWICZ-VALIN  
Franck ROSTAGNO

Jean-Claude ROBAUT  
Jean-Marc GENEVET

**AUDIT CONSEIL EXPERTISE IMBALZANO & ASSOCIÉS**  
**A.E.C IMBALZANO & Associés**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables  
et Comptables Agréés - Région Marseille  
Inscrite au près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

**REÇU LE**

**11 DEC. 2015**

**GREFFE du TRIBUNAL**  
**de COMMERCE DE FRÉJUS**

A5874

**SARL AJJM**

**S.A.R.L. au capital de 6 000 Euros**  
**25 AVENUE GIRARD**  
**CHEZ M.MME JEANNOT DANIEL**  
**DOMAINE DE LA GARONNETTE**  
**83120 SAINTE MAXIME**

**R.C.S. : FREJUS 510 668 015**  
**SIRET : 510 668 015 0017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**  
**ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA**  
**SOCIETE AJJM A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS**  
**SIMPLIFIEE**

**A.E.C. CÔTE D'AZUR**

Le Florian 14 Quai Papacino  
06300 NICE  
T : 04 92 00 49 50 F : 04 92 00 49 59  
M : accueil-imbazono@imbazono.fr  
R.C.S NICE B 521 710 699  
SIRET : 521 710 699 00013 - APE : 6920 Z  
FR 55 521 710 699

**A.E.C. PROVENCE**

Centre d'affaires l'Hexagone E  
Rue Antoine Albalat  
83170 BRIGNOLES  
T : 04 94 77 50 00 F : 04 94 77 50 09  
M : imbalzano-aix@imbazono.fr  
R.C.S DRAGUIGNAN B 521 710 699  
SIRET : 521 710 699 00021 - APE : 6920 Z  
FR 55 521 710 699

**A.E.C. LANGUEDOC-ROUSSILLON**

Zac de la Louvade  
45 rue Merlot  
34130 MAUGUIO  
T : 04 67 45 63 14 F : 04 67 87 26 69  
M : accueil-maugio@imbazono.fr  
R.C.S MONTPELLIER B 521 710 699  
SIRET : 521 710 699 00039 - APE : 6920 Z  
FR 55 521 710 699

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 16 novembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **1- Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Votre société est immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Fréjus suite à son transfert de celui de Nice. Elle est actuellement sans activité effective, suite à la cession de son fonds de commerce 12 rue Meyerbeer sur Nice en date du 4 février 2015.
- Le bilan clos au 31 décembre 2014, laisse apparaître une situation nette positive de 89 773 € intégrant un résultat net positif de 5 481 €.
- Le fonds de commerce a été cédé pour une valeur globale de 205 000 € (dont 40 000 € de corporel). La plus value comptable réalisée à cette occasion est de 55 311 €.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 31 octobre 2015 confirment le maintien sur 2015 d'une situation nette comptable conservant le produit de cette plus value et des réserves détenues par l'entité.

- L'entité décidera dans les mois qui viennent de l'utilisation de ses réserves par le biais notamment d'un réinvestissement dans une prochaine activité.

## **2- Mission du Commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de création de la société, le montant des capitaux propres, tels que définis aux articles R.123-190 et R.123-191 du Code de Commerce, est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers stipulés.

Nice, le 10 décembre 2015

**Tatiana ADAMOWICZ**  
**Commissaire aux Comptes**

